

**⚠ Anticipez vos demandes !** Le délai minimum de mise en service d'un raccordement provisoire est de **5 jours ouvrés** à compter de la date de demande de mise en service faite auprès de Strasbourg Électricité Réseaux. Une mise en service "express" inférieure à 5 jours est soumise à accord préalable entre le Client et Strasbourg Électricité Réseaux.

## 1 Identification du demandeur

• Vous êtes  Professionnel  Professionnel forain  Collectivité publique  Association

• Je soussigné(e) .....  
représentant de\* ..... au capital social de ..... €  
dont le siège social est situé .....  
immatriculée au RCS de ..... sous le numéro SIREN .....  
agissant en qualité de ..... dûment habilité à cet effet

demande à **ÉS Énergies Strasbourg** la fourniture d'électricité dans le cadre d'un raccordement provisoire d'une puissance ≤ 36kVA au point de livraison (lieu géographique du raccordement provisoire) indiqué au point 2.

• Portable ..... Tél fixe ..... Email ..... @.....

• Adresse de facturation et de correspondance .....

Mode de paiement  Prélèvement (joindre impérativement un RIB)  Autre  
Codes Chorus Pro\*\* Identifiant : ..... Engagement : ..... Service : .....

\* Dénomination de la société + forme juridique

\*\* Pour les collectivités publiques et assimilés uniquement

## 2 Type de raccordement provisoire et adresse du point de livraison

• Type de raccordement  Chantier\*  Forain  Manifestation (concert, fête locale, etc.)  Autre

• N° rue ..... Commune .....

\* En cas de chantier, joindre impérativement un plan de situation

## 3 Durée prévisionnelle de la fourniture et puissance demandée

• Date de début ...../...../..... Date de fin\* ...../...../..... Puissance\*\* .....kVA  Monophasé  Triphasé  
 Une mise en service « express » a été demandée auprès de Strasbourg Électricité Réseaux (optionnel)

\* La durée de la fourniture provisoire dans le cadre d'un raccordement provisoire ne peut excéder 12 mois :

- Je m'engage à confirmer la date de fin de la fourniture en renvoyant à ÉS le formulaire « Demande de cessation de fourniture et dépose du raccordement provisoire » disponible sur le site [www.es-energies.fr](http://www.es-energies.fr) ou sur simple demande. Lorsque la dépose du raccordement provisoire est conjointe à la pose du compteur définitif, prendre svp rendez-vous au 03 88 20 62 06.

- Je reconnais qu'à la date de fin de fourniture indiquée ci-dessus, ÉS pourra mettre fin à la fourniture d'électricité de plein droit et sans formalités préalables.

\*\* Puissance maximum : 12 kVA en monophasé ; 36 kVA en triphasé.

En signant le présent document, je reconnais :

- que j'ai pris connaissance et accepté les conditions générales de vente applicables (*Tarif bleu*) disponibles sur le site [www.es-energies.fr](http://www.es-energies.fr) ou sur simple demande
- que l'électricité ne pourra être fournie qu'en cas de signature de « l'engagement dans le cadre d'une demande de raccordement provisoire » disponible auprès de Strasbourg Électricité Réseaux ([www.es-reseaux.fr](http://www.es-reseaux.fr))

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Cachet et signature du demandeur,  
précédée de la mention "Lu et approuvé" :

### Formulaire à envoyer à :

(à joindre au document intitulé « Engagement dans le cadre d'un raccordement provisoire »)

► Fax : **03 88 20 62 84**

► [grd-contact@strasbourg-electricite-reseaux.fr](mailto:grd-contact@strasbourg-electricite-reseaux.fr)

► Envoi postal : Strasbourg Électricité Réseaux  
Guichet Technique Clientèle - 26 bd Wilson  
67932 Strasbourg Cedex 9 – Tél : 03 88 18 74 74

**STRASBOURG  
ELECTRICITE  
RESEaux**



Votre conseiller  
ÉS électricité  
**03 88 20 62 20**



[www.es-energies.fr](http://www.es-energies.fr)